

CHANCELLERIE D'ÉTAT

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

Elections de la Cour des comptes et d'un-e conseiller/ère administratif/ve en ville de Genève : Tous les Genevois pourront élire en ligne

L'entier du corps électoral genevois, soit 240'000 personnes, pourra élire par Internet les membres de la Cour des comptes lors du scrutin du 4 novembre. Les électrices et électeurs de la ville de Genève pourront également désigner en ligne le successeur de Pierre Maudet au Conseil administratif de cette commune. Le vote électronique est ouvert du vendredi 19 octobre à midi au samedi 3 novembre à midi. C'est la première fois que les Genevois peuvent élire en ligne. Il s'agit du 25^e scrutin en ligne depuis le lancement du projet en 2003. C'est la 4^e fois que tout le canton peut voter en ligne.

Pour cette première élection en ligne du canton, la chancellerie d'Etat et la direction générale des systèmes d'information (DGSi) ont conçu une interface simple et intuitive qui permet le panachage et le latoisage¹ des bulletins de vote de l'élection de la Cour des comptes et informe l'électeur si celui-ci n'a pas choisi autant de candidats qu'il le peut. L'informatique vient ici en aide aux électeurs confrontés à un système électoral qui leur donne un grand pouvoir décisionnel, au prix d'une complexité certaine.

Cette élection en ligne découle de l'adoption, le 14 octobre 2011, de l'alinéa 2 de l'article 188 de la loi cantonale sur les droits politiques : « *En application de la présente disposition, le Conseil d'Etat peut décider par arrêté de recourir ponctuellement au vote électronique pour des élections. (...)* ». Le Conseil d'Etat a pris l'arrêté nécessaire le 16 mai dernier.

La commission électorale centrale a verrouillé ce matin l'urne électronique, en générant les clés de chiffrement. Nul ne pourra accéder aux suffrages électroniques avant le dépouillement qui aura lieu le 4 novembre en présence de cette commission. Auparavant, le système avait subi avec succès la batterie de tests auxquels il est soumis avant chaque scrutin :

- tests de performance, qui contrôlent la capacité du système à supporter la charge et mesurent le niveau de service et les temps de réponse ;
- test de masse dans lequel un automate émet un nombre de votes identique à la taille du registre électoral. Le résultat de chaque vote est déterminé à l'avance, ce qui permet de vérifier que le système comptabilise bien les votes ;
- tests de compatibilité navigateur, qui valident la compatibilité du système avec les systèmes d'exploitation et les navigateurs les plus utilisés ;
- tests de résistance aux pannes, qui valident la résistance de l'infrastructure en cas de panne d'un composant et la réactivité des équipes pour un retour à la normale ;
- test du système d'alarme, qui permet de s'assurer de la bonne détection des indicateurs d'alarmes ainsi que des appels automatiques en cas d'incident ;
- certification du processus métier, qui consiste à dérouler sur une période de 24 heures toutes les étapes d'un scrutin et de constituer le classeur de certification

Le scrutin électronique prendra fin samedi 3 novembre à midi. Les personnes qui, à cette date, n'auront voté ni par Internet ni par correspondance pourront encore se rendre dans l'un des 67 locaux de vote du canton le

dimanche 4 novembre, de dix heures à midi.

Le vote par Internet a été largement soutenu par le peuple en février 2009. Les développements, l'exploitation et le support aux utilisateurs sont assurés par la DGSi.

¹ « Panacher » signifie ajouter des noms pris sur une liste autre que celle choisie ; « latoiser » signifie barrer des candidats de la liste choisie.